


*Crèches de Noël :
la Libre Pensée et La Ligue des Droits de l'Homme
unies dans le Val d'Oise
pour défendre la loi de 1905*

Lettre ouverte au Maire d'Ermont

 Monsieur le Maire,

L'an dernier, vous avez organisé pour les enfants d'Ermont un "concours de crèche". A cette époque, les partisans de la séparation des Églises et de l'Etat de votre commune vous en avait fait la critique. Cette année, vous récidivez. Dans le Bulletin municipal n°181 d'Octobre 2015. vous écrivez :

« **Crèches de Noël**

*En attendant Noël, la Municipalité propose aux enfants de participer à son concours de crèches. En carton, en bois ou en papier, l'essentiel est d'être créatif. Pour participer, il suffit de s'inscrire au plus tard mardi 1^{er} décembre en mairie ou à l'aide du bulletin disponible sur Ermont.fr. Les crèches seront visibles du samedi 5 décembre 2015 au Dimanche 3 janvier en l'église Saint-Flaive. A l'issue de ce concours, six récompenses seront décernées », et c'est signé « **Service municipal des Relations Publiques** »*

Vous aurez beau faire, vous aurez beau dire, une crèche n'est pas un "symbole culturel", elle est un symbole - et non des moindres - des religions chrétiennes. Comme vient de le rappeler dans un jugement récent - 8 octobre 2015 - la **Cour administrative d'appel de Paris** : " Une crèche [a pour objet] (...) de représenter la naissance de Jésus, installée au moment où les chrétiens célèbrent cette naissance, [elle] doit être regardée comme ayant le caractère d'un emblème religieux (...)et non comme une simple décoration traditionnelle (...)".

En invitant - dans le **bulletin municipal officiel de la Commune d'Ermont** - tous les enfants à participer à un concours destiné à mettre en valeur un des symboles les plus forts des religions chrétiennes, vous sortez la religion de la sphère privée dans laquelle la **loi de Séparation des Églises et de l'Etat de 1905** l'avait placée afin de **garantir la totale liberté de conscience**. Dès lors, vous faites une **pression intolérable sur la conscience des enfants qui ne sont pas de cette religion**, et vous portez une atteinte insupportable à l'autorité de leurs parents.

Vous pensez être habile en les **exposant à l'église**, et non en **mairie** - ce qui vous mettrait sous le coup de l'**article 28 de la loi de 1905**, mais vous ne faites que **souligner la valeur religieuse de ces objets**.

Monsieur le Maire, vous êtes garant de l'application de la loi qui fait de la République française, une République Laïque,

Vous n'êtes pas le maire d'une communauté religieuse, vous êtes le maire de tous les habitants de la Commune sans distinction d'origine ou de conception philosophique ou religieuse.

Ce n'est pas la première fois que vous portez atteinte à la laïcité de l'institution publique. Le **Tribunal Administratif** avait d'ailleurs dû vous rappeler à l'ordre républicain en **faisant annuler votre décision de financer un voyage culturel** (en l'occurrence d'un groupe de jeunes catholiques voulant se rendre aux journées mondiales de la jeunesse catholique en Australie).

Comment peut-on espérer que les jeunes puissent comprendre et partager les valeurs républicaines et laïques de notre pays, si les représentants de la sphère publique sont les premiers à ne pas les appliquer ?

Monsieur le Maire, nous vous demandons de faire cesser ce scandale en annulant le concours municipal de symbole religieux.

**Mais le mois de décembre n'est pas seulement le mois des crèches,
c'est également celui où fut votée la loi de Séparation de 1905**

Cette année sera celle du **110ème anniversaire de la loi du 9 décembre 1905**. Cette grande loi de paix publique, garantit la totale liberté de conscience en faisant que l'Etat - et les collectivités publiques - ne reconnaissent, ne subventionnent ou ne salarient aucun culte. Elle est bien mise à mal. Depuis 1959, par exemple, **la loi Debré** et celles qui en découlent obligent l'Etat et les collectivités publiques à verser des **milliards tous les ans à l'école privée** à majorité confessionnelle, pérennisant ainsi une école à deux vitesses, concurrente directe de l'école publique, l'école de tous qui devrait seule bénéficier de l'argent de tous.

**Le 5 décembre 2015, nous manifesterons à Paris pour la défense de
la loi de 1905 et pour sa pleine et entière application.**

**Nous invitons tous les partisans de la Séparation des Églises et de
l'Etat à venir manifester avec nous le 5 décembre à Paris.**

Départ place de la République 15h.

Pour tout contact :

Ligue des Droits de l'Homme : 3, rue Saint-Lambert - 95600 Eaubonne - ldh95600@aol.com

Fédération du Val d'Oise de la Libre Pensée : librepensee95@free.fr

- M.Q. Orée du Bois 20 pl des Touleuses 95000 Cergy